



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Difficultés de recrutement de manipulateurs d'électroradiologie médicale

Question écrite n° 7170

Texte de la question

Mme Annaïg Le Meur attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur les préoccupations du réseau de radiologues indépendants Vidi à propos des tensions sur les recrutements de manipulateurs d'électroradiologie médicale (MEM) et ses conséquences sur l'accès aux soins. Les services et cabinets de radiologie rencontrent des difficultés de recrutements de MEM, ce qui participe au rallongement des délais de rendez-vous pour les patients, complique la réalisation des examens d'imagerie pour l'ensemble des professionnels et ralentit les parcours de soins. En effet, comme le souligne le rapport de l'IGAS de 2020 « Manipulateurs en électroradiologie médicale : un métier en tension, une attractivité à renforcer », le nombre d'étudiants français n'a cessé de baisser. Si parmi les pistes avancées se trouvent l'augmentation des effectifs d'étudiants et l'amélioration de l'attractivité de la profession (par exemple en la faisant mieux connaître auprès des étudiants ou en ouvrant une réflexion sur la création de pratiques avancées), d'autres leviers pourraient être mis en œuvre. Par exemple, certains groupes de radiologie libérale sont prêts à contribuer à la formation des futurs MEM en les accueillant dans leurs structures dans le cadre des stages prévus par leurs formations, voire en contribuant à la création de centres de formation pour accroître le nombre de professionnels en activité à moyen terme. Faciliter la circulation des MEM diplômés de l'Union européenne vers la France pourrait également constituer une solution complémentaire qui permettrait une amélioration immédiate de la démographie des MEM dans le pays. À l'heure actuelle et alors que de nombreux dossiers de manipulateurs européens souhaitant travailler en France sont en attente, ces derniers doivent passer une équivalence, entre autres car la formation dispensée dans le pays combine radiodiagnostic, radiothérapie et médecine nucléaire, quand, dans de nombreux pays de l'UE, la formation consiste en un socle commun de connaissances. En ce sens, elle lui demande de bien vouloir préciser sa position sur ces solutions pour réduire les tensions rencontrées par les professionnels de la radiologie en France.

Texte de la réponse

On dénombre, au 1er janvier 2022, 31 298 manipulateurs d'électroradiologie médicale, en exercice, âgés de moins de 62 ans. Les effectifs de la profession ont augmenté de 13 % entre 2012 et 2022. La grande majorité sont salariés hospitaliers. Sur le sujet de l'attractivité du métier, le passage des instituts de formation sur la plateforme Admission Post-Bac (APB) en 2017, puis sur Parcoursup, a contribué à une augmentation du nombre d'étudiants. Les concertations menées à l'occasion du Ségur de la santé avec les étudiants des filières paramédicales ont par ailleurs abouti à une revalorisation des indemnités de stage pour certaines formations, dont le diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale fait partie. Il convient de rappeler que le diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale, ainsi que le diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique, confèrent à leur titulaire le grade de licence. En parallèle à cette démarche, le président de l'Observatoire national de la démographie des professions de santé a été missionné sur le sujet de « mieux contribuer à la réflexion stratégique et prospective de la régulation des professions paramédicales », en complément de ses travaux sur la démographie médicale. Cette mission intègre les manipulateurs d'électroradiologie médicale dans le périmètre de la réflexion. Elle nous permettra d'anticiper les

besoins de formation pour qu'ils répondent aux besoins de santé de la population, et notamment aux autorisations d'équipements lourds ou d'activité délivrés. Concernant la facilitation de la circulation des manipulateurs d'électroradiologie médicale à l'échelle de l'Union Européenne, la France, comme les autres Etats membres reconnaît déjà, pour l'accès et l'exercice d'une profession réglementée, telle que la profession de manipulateur en électroradiologie médicale, les qualifications acquises dans un autre Etat membre. Elles permettent au titulaire d'exercer cette profession en France. Pour les professions qui ont des implications en matière de santé publique, comme la profession de manipulateur en électroradiologie médicale, l'Etat membre d'accueil peut procéder à une vérification des qualifications professionnelles. En cas de différence substantielle entre les qualifications du demandeur et la formation exigée par l'Etat membre d'accueil, et que cette différence est de nature à nuire à la santé ou à la sécurité publique, la France peut imposer des mesures de compensation sous la forme d'un stage. Sous ces conditions, la reconnaissance des qualifications obtenues dans un autre Etat membre de l'Union européenne pour la profession de manipulateurs d'électroradiologie médicale est systématique, conformément au principe de reconnaissance mutuelle.

Données clés

Auteur : [Mme Annaïg Le Meur](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7170

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 avril 2023](#), page 3278

Réponse publiée au JO le : [23 mai 2023](#), page 4710